



# Plan Local d'Urbanisme

## L'élaboration se poursuit...

### Qu'est-ce-qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU est un document réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire communal les grandes orientations en matière de développement et de protection ainsi que les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

### Où en sommes-nous ?

Un projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté par le conseil Municipal par délibération en date du 4 février 2020 et mis à enquête publique du 3 octobre au 6 novembre 2020. Ce premier projet a suscité un certain nombre d'oppositions.

Le Conseil Municipal a donc décidé de retravailler sur les orientations du projet de PLU et d'ouvrir une nouvelle concertation par le biais d'une nouvelle délibération de prescription du PLU en date du 9 février 2021.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure les objectifs sont les suivants :

- Doter la commune d'un document de planification urbaine compatible avec les orientations inscrites dans le Scot de l'UCCSA.
- Organiser le développement urbain dans le respect des capacités d'accueil de la commune.
- Préserver le cadre de vie et le patrimoine paysager de la commune.
- Intégrer les problématiques environnementales et participer à la préservation des

### Tous concernés par le PLU

Le PLU est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune de Viels-Maisons



#### Où et Comment

En consultant les documents mis à disposition des habitants au fur et à mesure de l'avancement des études :

**en mairie aux jours et heures d'ouverture du public  
sur le site internet : [www.geogram.fr](http://www.geogram.fr)**

(onglet concertation)